

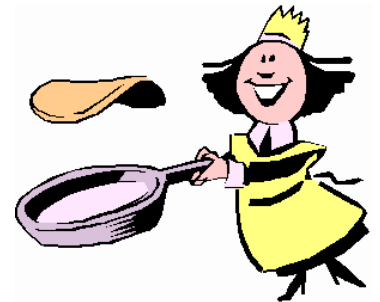
BREVES DU VAL DE SAÔNE

Saint Valentin



FEVRIER 2011

LES DATES DU MOIS



| | |
|--------------------------------|------------------|
| Super Ronde Société Générale | mardi 1 février |
| Open Caladois | jeudi 10 février |
| Challenge Mixte ou Paire Dames | lundi 14 février |
| Tournoi Salade | lundi 21 février |



TOURNOI SALADE

Lundi 21 février à 20h15

à La Chardonnière

Le principe est d'associer par tirage au sort un joueur débutant et un joueur expérimenté

Traditionnel mâchon après le tournoi

Les inscriptions se feront comme d'habitude sur le tableau dans la petite salle du club à La Chardonnière ou à défaut auprès de Chantal Desmurs

06 83 40 46 94 ou 04 72 27 81 63

Les photos du tournoi des Rois sont sur le site www.bcvs.org

Tournois de régularité

lundi à la Chardonnière à 20h15

mardi chez Sophie à 14h15

vendredi à la Chardonnière à 14h

LES 10 COMMANDEMENTS DU BRIDGEUR PARFAIT

Commandement n° 6

Au cours du jeu, je ne montre jamais que je suis dans un contrat impossible, et bien sûr, je ne marmonne pas, et je n'invoque ni Dieu ni Diable.



LE MOT DE L'ARBITRE



Savez-vous que l'utilisation des boîtes à annonces (boîtes d'enchères ou bidding) est très réglementée ? (Annexe I-2 du code International du bridge.)

Par exemple, les joueurs doivent décider de la déclaration qu'ils se proposent de faire avant de toucher un ou plusieurs cartons.

Une hésitation en touchant ou en sortant un ou plusieurs cartons relève d'un « maniérisme » accessible aux dispositions de la Loi 16A (information non autorisée).

Autrement dit, ne bidouillez pas vos cartons, réfléchissez, prenez, posez.



ÉTERNEL DILEMME : ANNONCER OU PAS ?

Les dangers des interventions bicolores

« Donnez des bicolores à mes adversaires.... » C'est dans ces termes que Jean-Marc Roudinesco (celui du 2T Roudi) répondait à ceux qui l'interrogeaient sur la manière d'exprimer en intervention les différents bicolores. Il préférerait annoncer une couleur surtout majeure quitte à déclarer l'autre ensuite plutôt que d'avoir recours à l'une des conventions en vigueur. Pourquoi ?

Parce que ces enchères sont floues en ce qui concerne la force, les levées de jeu ou de défense.

Parfois elles obligent à jouer à un palier trop élevé sans compter le risque de misfit.

Cela donne gratuitement des informations au déclarant.

Alors amis joueurs continuez à faire des bicolores pour le plus grand bonheur de vos adversaires.

(D'après un article de Claude Delmouly dans le Bridgeur 762 de mai 2003)

PROVERBE DU MOIS

Février avec neige nous garantit un bel été

